

FORMATION

13-14 Février 2020

La Mycorhization, une symbiose au service des cultures : la comprendre pour la favoriser.

avec Marc-André Sélosse



Formateur :

Marc-André Sélosse,

biologiste spécialisé en botanique et mycologie, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, auteur du livre « Jamais seul ».

Animateur :

André Sieffert,

agronome et biologiste

Lieu :

Salle communale
26400 Soyans

Contact :

andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de :



OBJECTIFS

- ✓ Comprendre le fonctionnement naturel du sol et son potentiel
- ✓ Comprendre le rôle des microorganismes du sol et plus particulièrement celui des champignons mycorhiziens
- ✓ Être capable de mettre en pratique ces nouvelles connaissances dans un contexte de production agricole
- ✓ Être capable de mobiliser les processus microbiologiques dans la conduite de ses cultures.

PROGRAMME

Jeudi 13 Février
9h00 à 17h30

Matin :

- Identifier l'organisation, les principes de fonctionnement et l'utilité des micro-organismes du sol.
- Savoir caractériser le rôle des symbioses bactériennes et des mycorhizes dans le fonctionnement des végétaux.
- Apprendre à évaluer l'activité biologique et l'efficacité des interactions symbiotiques sur ses cultures.

Après-midi :

- **Observations de terrain:** identification de l'état des sols et de la présence de microorganismes et champignons dans différentes conditions (sols forestiers et sols agricoles).

Vendredi 14 Février
9h0 à 17h00

Matin :

- Être capable de mobiliser les processus microbiologiques dans la conduite de ses cultures.
- Les inoculum : rôle et utilisation.
- Exemples de manipulations au champ et en gestion forestière : conditions de succès, limites et perspectives.
- Quelles observations réaliser pour identifier l'efficacité des inoculum ?

Après-midi :

- Etude des projets de chaque participant.
- Définition des expérimentations et des pratiques sur les fermes des participants (cultures à tester).



BULLETIN D'INSCRIPTION 2020 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **200 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	La Mycorhization, une symbiose au service des cultures : la comprendre pour la favoriser. 13-14 Février 2020 - Lieu de formation : salle communale -26400 Soyans
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 200 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)